



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**25<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 6 octobre 2016, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Thomson ..... (Fidji)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 7 de l'ordre du jour (suite)

### Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

#### Documentation pour l'élection des membres de la Commission du droit international : examen de la liste des candidats

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais consulter l'Assemblée générale sur une question concernant l'alinéa b) du point 114 de l'ordre du jour, relatif à l'élection des membres de la Commission du droit international, qui doit avoir lieu le jeudi 3 novembre.

Ce jour-là, l'Assemblée procédera à l'élection des 34 membres de la Commission, dont le mandat débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il convient de rappeler que, conformément au statut de la Commission du droit international, le Secrétaire général a communiqué aux Gouvernements des États Membres, dans le document A/71/90, la liste des candidatures présentées dans les délais impartis – soit au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2016. Dans les documents A/71/90/Add.1 à A/71/90/Add.4, le Secrétaire général a fait part à l'Assemblée de faits nouveaux intervenus depuis la publication du document A/71/90, y compris de nouvelles candidatures et des retraits de candidature. Les notices biographiques des candidats figurent dans le document A/71/83 et son additif 1.

Par conséquent, l'Assemblée générale doit se prononcer sur la question de savoir s'il convient d'accepter les nouvelles candidatures en dépit du fait qu'elles ont été présentées après la date limite et si le nom des personnes proposées doit être porté sur la liste récapitulative des candidats.

L'Assemblée a pour pratique d'intégrer ces présentations tardives à une liste récapitulative. En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite demander au Secrétaire général de publier une telle liste récapitulative des candidats?

*Il en est ainsi décidé.*

## Points 120 et 121 de l'ordre du jour

### Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

#### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Le Président** : L'auteur américain Mark Twain a dit un jour qu'« une amélioration continue est préférable à une perfection qui vient tard ». Ce message prend une résonance particulière auprès des États Membres étant donné nos efforts permanents pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

Depuis 1991, les États Membres de l'ONU ont cherché à rehausser le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale au moyen de discussions au titre du point de l'ordre du jour « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». C'est une tâche cruciale, pas par pas, qui suppose un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-31170(F)



Document adapté

Merci de recycler



profond attachement aux idéaux de l'ONU et un souci constant de travailler pour améliorer la capacité de l'Organisation de s'acquitter du mandat que lui a confié la Charte.

À ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions dont chacune a représenté un grand pas vers l'amélioration des travaux de l'Organisation : les résolutions 69/321 et 70/305. L'élaboration de ces deux résolutions a été guidée par l'Ambassadeur Vladimir Drobnyak, de la Croatie, et l'Ambassadeur Wilfried Emvula, de la Namibie. Je voudrais les remercier de leur dur travail et de leur leadership en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui ont permis d'atteindre ces résultats.

L'inclusion dans la résolution 69/321 de précisions sur le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général a transformé ce processus et en a sensiblement rehaussé la légitimité. La manière dont le processus a été conduit démontre que le Groupe de travail spécial a fait un excellent travail. Je tiens à rendre un hommage particulier à cet égard à mon prédécesseur, M. Mogens Lykketoft. En outre, l'inclusion dans la résolution 70/305 d'une prestation de serment, d'un code de conduite et d'une série d'autres mesures concernant le Président de l'Assemblée générale est une évolution particulièrement visionnaire. C'est un honneur pour moi d'être le premier Président de l'Assemblée générale à commencer son mandat en s'efforçant de tenir les engagements inscrits dans ces documents et de promouvoir une Assemblée générale fondée sur l'éthique, la transparence, l'ouverture et l'efficacité.

En tant que jalons dans le programme de revitalisation, les résolutions 69/321 et 70/305 ont déjà un effet sensible sur les travaux de l'Assemblée générale, et je voudrais évoquer brièvement quelques-unes de ces grandes évolutions.

L'importance d'une étroite coopération et de coordination entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec le Secrétaire général, a été soulignée dans la résolution 70/305. C'est un tournant essentiel pour l'efficacité et l'efficace de l'ONU, notamment alors qu'elle se prépare à appuyer l'application de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je suis absolument déterminé à tenir mon rôle dans la mise en oeuvre de ces dispositions.

Pour renforcer la transparence et améliorer la cohésion à travers l'ensemble du système des Nations Unies, j'ai décidé d'informer les États Membres de chacune de mes rencontres mensuelles avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec le Secrétaire général, et de la portée de ces entretiens.

Les débats thématiques de l'Assemblée générale demeurent un important mécanisme qui permet aux États Membres d'examiner des questions capitales pour eux tous. J'ai toutefois clairement perçu l'inquiétude exprimée par de nombreuses délégations devant la prolifération de ces débats – mandatés ou non – ces dernières années. J'envisage donc, durant le soixante et onzième session, d'en réduire autant que possible le nombre et de chercher des moyens inédits de faire en sorte que les États Membres et les autres parties intéressées soient en mesure d'examiner les problèmes urgents du jour avec le maximum d'efficacité.

La décision d'avancer le moment des élections des membres non permanents du Conseil de sécurité et de les tenir six mois environ avant que les membres élus ne commencent leur mandat a été appliquée cette année pour la première fois. Les membres récemment élus ont déjà fait l'éloge de cette pratique, qui aidera à faciliter la prise en charge de leurs responsabilités.

Concernant les méthodes de travail, j'ai l'intention de poursuivre mon étroite coopération avec les Présidents de grandes commissions de manière à garantir l'efficacité du travail de celles-ci, ainsi qu'à amplifier synergie et cohésion et à limiter les chevauchements possibles dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, du Conseil économique et social et autres instances connexes, notamment à la lumière de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, je reconnais qu'un effort significatif a été entrepris durant la soixante-dixième session pour aligner l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce processus a été conduit avec compétence par l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez, de la Colombie, et soutenu par les Présidents des Première et Deuxième Commissions ainsi que par le Président du Conseil économique et social. J'attends avec intérêt d'examiner avec les États Membres, au cours de la session, les moyens de prolonger ces efforts.

Concernant l'Assemblée générale elle-même, j'encourage les Présidents entrants du Groupe de travail spécial à examiner les moyens d'en renforcer

l'intégrité. À mon avis, cela comprend une étude des moyens de préserver sa bonne tenue et de maintenir la place spéciale du débat général dans le calendrier des dirigeants du monde et de l'ONU, mais aussi d'améliorer encore la préparation de cette semaine de haut niveau. Par exemple, il y a lieu d'examiner avec soin s'il est sage de nous imposer le fardeau de quatre réunions officielles de haut niveau durant le débat général. En outre, je voudrais que l'accent mis sur l'éthique durant la soixante-dixième session soit étendu aux processus généraux de prise de décisions, notamment compte tenu de la dimension éthique des élections aux postes à l'ONU.

Concernant la sélection et la nomination du prochain Secrétaire général, des évolutions récentes ont déjà reçu beaucoup d'attention et continueront d'occuper une grande place à l'ordre du jour de la soixante et onzième session. J'ai la ferme intention durant les prochains jours de mener à bon port le processus de nomination et de faciliter une transition sans heurt et un solide départ pour le prochain Secrétaire général. Il s'agit notamment de mettre rapidement en contact les États Membres et le Secrétaire général désigné pour leur permettre d'avoir un dialogue de fond sur des questions telles que la nomination des hauts fonctionnaires ou la réforme du Secrétariat. Tout au long de ce processus, j'ai chargé deux conseillers spéciaux de mon bureau d'entamer des consultations avec les États Membres et les groupes intéressés. Ils me conseilleront sur la meilleure voie à suivre. Avec la fin du processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général, le Groupe de travail spécial aura de nombreux enseignements à tirer et examiner.

Les résolutions 69/321 et 70/305 fournissent un point de départ solide aux délibérations futures pour améliorer le processus, notamment des moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et d'amplifier la transparence du processus et les garanties qu'il offre.

Enfin, les efforts visant à améliorer la responsabilité, la transparence et la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale permettent déjà d'en améliorer le fonctionnement. Outre la prestation de serment et le code de conduite, dans le cadre de mon engagement à instaurer la transparence, j'ai entrepris de faire en sorte que tout appui financier alloué au Bureau passe par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, où toutes les sources de financement et les dépenses feront l'objet d'un examen public. Je veillerai également

à ce qu'à la fin de la soixante et onzième session, les archives et la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale soient préservées par les installations dont l'Organisation dispose pour la tenue et l'archivage des dossiers, et à ce qu'un condensé des meilleures pratiques et des enseignements tirés soit mis à la disposition des États Membres.

Je suis bien conscient de l'importance d'une transition sans heurt entre les présidences de l'Assemblée générale, laquelle peut être compliquée par des problèmes de dates et autres facteurs. Entre autres questions, nous devons donc définir avec soin le calendrier de la transition pour donner au Président entrant de l'Assemblée générale suffisamment de temps pour que la semaine de réunions de haut niveau se déroule le plus efficacement possible. J'attends avec intérêt, le moment venu, de continuer à rechercher des moyens d'améliorer la continuité et les transitions en concertation avec le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je tiens également à renouveler mes remerciements aux États Membres, ainsi qu'au Secrétariat – en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences – et aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies pour leur appui au Bureau du Président de l'Assemblée générale, qui se manifeste notamment par des détachements de personnel.

Nous avons beaucoup à faire pour renforcer et revitaliser l'Assemblée générale et faire en sorte qu'elle joue son rôle de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Le rôle central de l'Assemblée générale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est d'une importance capitale, et nous devons nous aussi y être globalement préparés. Je m'emploie actuellement à nommer les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour permettre à ce Groupe de poursuivre ses travaux importants durant la soixante et onzième session. Je compte sur l'Assemblée pour continuer de contribuer activement à ce processus dans le cadre de ses travaux.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Van Den Akker** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la

Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière. Nous sommes impatients de travailler avec vous dans le cadre des négociations sur les projets de résolution qui seront présentés au cours des semaines et des mois à venir. Je remercie le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, M. Moggens Lykketoft, de sa supervision des travaux de l'Assemblée générale et de son attachement au processus de revitalisation. J'adresse également des remerciements sincères aux précédents coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, M. Vladimir Drobnyak et M. Wilfried Emvula, pour leur excellent travail. Nous souhaitons plein succès aux nouveaux coprésidents au cours de cette année et appuyons pleinement les efforts à venir, en espérant que les progrès importants accomplis durant la dernière session se poursuivront.

Le deux dernières résolutions sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ont fait date. La résolution 69/321 a ouvert la voie à un processus de sélection du Secrétaire général plus transparent cette année, ce qui a permis d'améliorer l'image et la responsabilisation de l'ONU. Le processus de sélection suivi en cette année historique est presque terminé et, à cet égard, nous attendons avec intérêt la session plénière de l'Assemblée générale la semaine prochaine. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir nommé deux conseillers spéciaux, l'Ambassadeur Ioannis Vrailas et l'Ambassadrice Sofia Borges, chargés de faciliter le bon déroulement de ce processus.

La résolution 70/305 contient également des éléments nouveaux importants qui renforcent la responsabilisation, la transparence et la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Ils englobent notamment la publication d'informations détaillées sur les finances, les voyages, la dotation en personnel et les activités du Bureau du Président, la rédaction d'un document type permettant de transmettre au président suivant un condensé des meilleures pratiques et des enseignements tirés qui sera également mis à la disposition des États Membres, et la préservation des archives et de la mémoire institutionnelle au cours du mandat du Président en se

servant des installations dont l'Organisation dispose pour la tenue et l'archivage des dossiers. Il convient également de noter que la résolution 70/305 contient une décision selon laquelle les Présidents doivent faire une déclaration de situation financière lorsqu'ils prennent et quittent leurs fonctions, dans le respect du dispositif de transparence financière concernant les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. En outre, nous avons décidé de contrôler toutes les contributions par l'intermédiaire du Bureau de la déontologie des Nations Unies et de faire transiter les contributions autres qu'en nature par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Des progrès notables ont également été accomplis dans d'autres domaines, notamment l'élaboration d'un code de conduite du Président, qui s'applique également aux membres de son bureau, et une prestation de serment, dont nous avons déjà été témoins il y a quelques semaines lorsque vous, Monsieur le Président, avez pris vos fonctions. À cela s'ajoute la décision de renforcer la coopération et les échanges entre les missions permanentes et le Secrétariat en établissant un dialogue global interactif. Un autre aspect qu'il convient de souligner est la progression des efforts visant à offrir les mêmes opportunités aux hommes et aux femmes et à garantir une représentation équilibrée des sexes à l'échelle du système des Nations Unies et au sein du Bureau du Président. Tous ces éléments, ainsi que d'autres éléments sur lesquels nous nous sommes mis d'accord dans la résolution adoptée récemment, permettront d'améliorer l'image de l'Organisation des Nations Unies en général et du Bureau du Président en particulier.

Un multilatéralisme efficace, ancré sur l'ONU, demeure essentiel. Nos principales priorités restent le renforcement de l'Organisation, sur la base d'un financement efficace et durable qui doit être conforme à la capacité réelle de paiement; et l'amélioration de l'efficacité de son fonctionnement, domaine dans lequel il y a une marge de progression. Dans ce contexte, nous restons déterminés à promouvoir la revitalisation et à appuyer les efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. Ceci est particulièrement important compte tenu des problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Dans le même temps, nous réitérons qu'il est impératif de prendre des mesures concrètes à tous les niveaux, et ce afin de dépenser plus sagement, d'élaborer de nouveaux moyens de mise en œuvre et de veiller à ce que l'Organisation

fonctionne dans la limite des budgets convenus. Il est essentiel de déployer des efforts incessants pour trouver des moyens nouveaux et créatifs d'agir si nous voulons assurer une exécution plus efficace des mandats et une utilisation durable des ressources.

Nous estimons que la revitalisation ne peut être garantie que lorsque l'Assemblée générale se prononce de façon pertinente sur les questions qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale et obtient des résultats. Ce faisant, elle se montre à la hauteur du rôle qui lui a été confié en tant qu'un des organes principaux de l'ONU. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est manifestement essentielle dans le contexte de la réforme globale de l'ONU.

S'agissant des négociations que nous devons mener, nous estimons que les résolutions adoptées durant cette session doivent viser à consolider le travail accompli à ce jour, et nous restons déterminés à accroître l'efficacité du fonctionnement de l'Assemblée générale. À cet égard, il pourrait être utile d'envisager de renforcer le rôle du Bureau pour prêter main forte à l'Assemblée générale, et cette possibilité doit être explorée. Il demeure important de rationaliser les travaux des différents comités, ainsi que la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Enfin, je tiens à souligner l'importance du rôle que joue le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je puis assurer l'Assemblée que l'Union européenne et ses États membres continueront de participer de manière constructive aux activités du Groupe de travail spécial.

**M. Bessedik** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de tous vos efforts relatifs à la question délicate de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, des bons résultats obtenus au cours des deux sessions précédentes. Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la revitalisation des travaux de l'Assemblée, qui est davantage un processus politique qu'une simple question de procédure, l'objectif majeur étant de renforcer le rôle de l'Assemblée, principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation

au sein du système des Nations Unies. Le processus doit donc être mené de façon transparente, efficace et sans exclusive. Une Assemblée revigorée, travaillant dans un environnement plus dynamique, jouant pleinement son rôle et exerçant tous ses pouvoirs, contribuerait de manière notable au renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies, à l'amélioration de la gouvernance internationale et au raffermissement du multilatéralisme.

Une évaluation approfondie de l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur cette question et un recensement précis des causes des retards dans la mise en œuvre sont de la plus grande importance, afin que les obstacles puissent être progressivement éliminés et que la revitalisation de l'Assemblée puisse donner toute la mesure de son potentiel. Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance d'appliquer les résolutions de l'Assemblée de manière non sélective, y compris les dispositions relatives à la revitalisation de ses travaux qui nécessitent un suivi ou des mesures supplémentaires, comme indiqué dans le tableau. Il convient de souligner que l'application de certaines dispositions dépend de la volonté politique de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, nous réaffirmons le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée, notamment sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, et son caractère intergouvernemental, sans exclusive et démocratique, qui ont contribué immensément à la promotion des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Le Mouvement réaffirme la nature intergouvernementale de l'ONU et appelle l'attention sur la nécessité de consulter tous les États Membres au sujet des initiatives et activités entreprises au sein de l'Organisation.

Dans un contexte de difficultés mondiales accrues, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que le rôle du Secrétaire général est l'un des plus importants et des plus difficiles au monde. Sa nomination doit être plus transparente et plus démocratique et doit associer tous les États Membres grâce à la participation effective de l'Assemblée générale au processus de sélection et de nomination. Dans une lettre du 13 septembre, M. Mogens Lykketoft a exprimé l'espoir que l'Assemblée soit en mesure de parvenir à une décision – au moyen de la désignation de cofacilitateurs ou non – sur l'élaboration d'une résolution de consensus nommant le prochain Secrétaire général et que, après avoir reçu la recommandation du Conseil de sécurité, le projet de

résolution sur la nomination puisse être adopté en temps opportun, afin de donner assez de temps au prochain Secrétaire général pour se préparer. Il a également exprimé l'espoir – et nous nous en faisons l'écho – qu'il soit possible de consolider et d'asseoir plus avant les principes de transparence et de participation.

Dans sa déclaration à la réunion informelle du 29 août du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé une fois encore que le processus de sélection et de nomination du nouveau Secrétaire général par l'Assemblée – l'une des questions les plus importantes abordées par l'Organisation des Nations Unies cette année – devait se dérouler en pleine conformité avec le mandat de l'Assemblée. Cela comprend l'examen par l'Assemblée du projet de résolution, qui doit être précédé par de larges consultations approfondies avec tous les États Membres de l'Organisation, et un vote au scrutin secret à l'Assemblée sur la recommandation du Conseil de sécurité, conformément à l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

À la lumière des derniers faits nouveaux concernant la sélection et la nomination du Secrétaire général, le Mouvement des pays non alignés continue de demander au Conseil de sécurité d'envisager, non seulement maintenant mais aussi à l'avenir, la possibilité d'entériner et de présenter à l'Assemblée générale plus d'une candidature, en vue de choisir le meilleur candidat possible parmi ceux qui manifestent, entre autres, un ferme attachement aux buts et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et possèdent des qualités démontrées de chef et d'administrateur ainsi qu'une vaste expérience dans le domaine de la diplomatie.

En outre, le Mouvement prie les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de continuer de tenir en temps opportun des réunions informelles pour avoir un échange de vues sur le processus en cours de sélection et de nomination du futur Secrétaire général. Lors du choix et de la nomination du meilleur candidat possible pour le poste de secrétaire général, y compris parmi les candidates, il faudra continuer de tenir dûment compte du roulement régional et aussi de la représentation équitable des hommes et des femmes, comme stipulé au paragraphe 38 de la résolution 69/321 et au paragraphe 59 de la résolution 51/241. Nous ne devons pas oublier que c'est l'Assemblée générale qui choisit et

nomme le Secrétaire général, et qu'elle prend sa décision sur recommandation du Conseil de sécurité.

Nous pensons également que les pratiques en vigueur pour l'élection des chefs de secrétariat ailleurs dans le système des Nations Unies pourraient être appropriées pour la nomination du Secrétaire général. Nous recommandons donc de prendre en considération les pratiques existantes. En outre, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner la question des promesses faites par les candidats en échange du soutien des membres permanents du Conseil de sécurité, qui est évoquée dans le rapport du Corps commun d'inspection pour 2011 (A/66/34).

Nous considérons qu'aucun État Membre ne devrait avoir une situation privilégiée à cet égard. Il est donc important que les candidats ne subissent pas de pressions, ni avant ni après la nomination, pour ce qui est d'accorder des postes au Secrétariat à des personnes de certaines nationalités en échange d'un appui politique, car cela est manifestement contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies. La sélection du nouveau Secrétaire général mettra à l'épreuve notre aptitude à respecter la norme déontologique requise. L'Assemblée générale ne doit pas être écartée du processus ni être simplement priée d'approuver sans discussion les décisions prises par le Conseil de sécurité.

Bien que nous soyons conscients du rôle du Conseil de sécurité, nous espérons néanmoins une nouvelle forme de coopération positive, qui se caractérisera par une acceptation et une efficacité renforcées des tâches et fonctions dévolues au Secrétaire général. Cette question, de la plus haute importance pour nous tous, a été soulevée dans deux lettres adressées au Président de l'Assemblée générale, la première, en date du 29 juin 2016, au nom du Mouvement des pays non alignés, et la seconde, en date du 18 mai 2016, au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Le 29 août, en réponse à une invitation du Président, une réunion a été organisée par les deux Coprésidents pour examiner le problème avec les membres. Nous espérons que le processus de consultation se poursuivra tout au long des négociations sur le projet de résolution portant nomination du Secrétaire général.

Nous saisissons cette occasion pour demander des éclaircissements supplémentaires au Président sur les prochaines étapes et les procédures préparatoires nécessaires en vue d'organiser des consultations larges, transparentes et sans exclusive avec tous les États

Membres avant de présenter le projet de résolution sur la sélection et la nomination du dixième secrétaire général.

*M<sup>me</sup> Kasese-Bota (Zambie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Pour conclure, je tiens à exprimer notre satisfaction à l'égard du fait que la résolution 70/305, la résolution la plus récente sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, a été adoptée par consensus. Toutefois, nous devons rappeler avec insistance que notre groupe a toujours fait preuve d'une grande souplesse, même lorsque nous avons des doutes. Nous espérons que nos préoccupations seront pleinement prises en considération au cours de la prochaine série de négociations – qui, normalement, devrait aboutir à une issue positive – sur la présentation d'un projet de résolution concernant la sélection et la nomination du Secrétaire général et sur son adoption par l'Assemblée de manière transparente et démocratique.

Nous signalons que nous avons insisté à maintes reprises sur un certain nombre de questions. Nous continuerons de le faire jusqu'à ce que nos objectifs soient atteints.

**M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui comprend 10 États membres : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, la République démocratique populaire lao.

D'entrée de jeu, qu'il me soit permis de féliciter M. Vladimir Drobnyak, Représentant permanent de la Croatie, et M. Wilfried Emvula, Représentant permanent de la Namibie, de leur excellent travail en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. L'ASEAN salue chaleureusement les progrès réalisés sous leur coprésidence, qui sont reflétés dans la résolution 70/305, adoptée par consensus le 13 septembre. L'ASEAN tient aussi à exprimer sa reconnaissance à M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, pour son engagement et les efforts qu'ils a déployés afin de faire avancer le programme de revitalisation des travaux de l'Assemblée, et en particulier pour son attachement à la transparence et à l'ouverture.

L'ASEAN saisit cette occasion pour féliciter une fois encore le Président de l'Assemblée générale

à sa soixante et onzième session, M. Peter Thomson. L'ASEAN est fermement convaincue que, sous sa direction, le processus de revitalisation de l'Assemblée produira de nouveaux résultats positifs.

L'ASEAN se félicite de l'application de la résolution 69/321 en ce qui concerne la sélection et la nomination du prochain Secrétaire général, et tout particulièrement de la tenue de dialogues informels entre les candidats et l'Assemblée générale, ce qui a donné l'occasion aux candidats d'interagir avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Pour l'avenir, l'ASEAN pense que l'accord conclu dans la résolution 70/305 doit être appliqué fidèlement pour garantir un processus de sélection transparent et sans exclusive permettant de choisir le meilleur candidat possible pour le poste de secrétaire général.

Il est important que les États Membres aient la possibilité de revigorer et revitaliser davantage l'Organisation des Nations Unies. L'ASEAN pense que la revitalisation rendra l'Organisation plus efficace, plus transparente et plus inclusive, et donc mieux équipée pour répondre aux besoins des États Membres. Nous devons tous travailler ensemble pour que l'Assemblée générale joue son rôle de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU.

L'ASEAN se félicite de ce que l'Assemblée générale a réaffirmé dans sa résolution 70/305 qu'il était important et utile qu'elle poursuive ses échanges avec les instances et les organisations internationales ou régionales traitant de questions mondiales qui intéressent la communauté internationale. L'ASEAN prend acte du rapport présenté à l'Assemblée sur l'alignement stratégique de ses sessions futures sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'ASEAN sait que des complémentarités existent entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Initiative Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN. Nous sommes également conscients de l'importance du dialogue et de la coopération entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies pour faire progresser le travail visant à renforcer de telles complémentarités, comme indiqué dans le Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour 2016-2020.

L'ASEAN est prête à appuyer le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée. Les dispositions pertinentes de la résolution 70/305 doivent être pleinement appliquées. L'ASEAN remercie les États Membres qui ont détaché

des ressortissants auprès du Bureau du Président et leur exprime sa gratitude. L'ASEAN se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, cette année, du code de conduite et du serment, comme moyen de renforcer la transparence, la responsabilité et l'intégrité morale et déontologique du Président et de son bureau.

Pour conclure, l'ASEAN réaffirme son attachement à un dialogue efficace et constructif avec tous les États Membres pour garantir le succès des résultats de la session du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, grâce à la volonté politique de tous les États Membres, nous pourrions parvenir au consensus et produire des résultats concrets.

**M<sup>me</sup> Abdullah** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-dixième session. Je m'associe à d'autres collègues pour les remercier du brio avec lequel ils ont géré et dirigé les travaux. Nous savons gré à tous les intéressés de leur engagement, qui a permis au Groupe de travail spécial de progresser davantage dans la réalisation de notre objectif commun, à savoir la revitalisation de l'Assemblée générale dans tous ses aspects, y compris son rôle, ses pouvoirs, son efficacité et son efficience.

Ma délégation se félicite de l'adoption, tout récemment, de la résolution 70/305 intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la résolution 69/321 qui l'a précédée. La Malaisie s'associe à la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La réforme de l'ONU, notamment la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, demeure un point important de l'ordre du jour annuel de l'Assemblée pour tous ses membres. Ma délégation se félicite du tableau actualisé publié en annexe au rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/70/1003), qui permet aux États Membres d'être informés de la mise en œuvre des résolutions précédentes concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour fournir ces informations actualisées qui permettent aux États Membres de mieux comprendre pourquoi certaines résolutions n'ont pas été mises en œuvre. Si l'examen

actuel de l'inventaire de ces résolutions est un pas dans la bonne direction, le processus ne doit pas s'arrêter là. La prochaine étape logique doit être sans aucun doute l'examen des causes sous-jacentes et l'élimination de tous les obstacles, ouvrant enfin ainsi la voie à la mise en œuvre de ces résolutions.

La Malaisie estime que nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour faire en sorte que l'Assemblée générale reste l'instance représentative et le principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'élaboration des politiques. L'Assemblée générale est l'organe de l'Organisation doté de la plus haute autorité car elle représente l'ensemble des 193 États Membres.

Nous nous félicitons de l'appui que l'Assemblée générale continue d'apporter au renforcement des échanges entre l'ONU et les organisations internationales, régionales et sous-régionales telles que l'ASEAN et le Mouvement des pays non alignés sur diverses questions d'intérêt mondial. La Malaisie travaillera en étroite collaboration avec d'autres États Membres pour discuter de la rédaction du projet de résolution sur la nomination du Secrétaire général en temps voulu et conformément à la Charte des Nations Unies, aux divers mandats et aux autres procédures pertinentes à cette nomination.

Enfin, je tiens à réitérer l'engagement de ma délégation à travailler de manière constructive avec tous les États Membres pour préserver le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe de l'ONU chargé de l'élaboration des politiques et de l'établissement des normes.

**M. Ilichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux. Nous appuyons les initiatives réalistes visant à améliorer l'efficacité des travaux de l'Assemblée par divers moyens, notamment grâce à l'amélioration de ses méthodes de travail et à la rationalisation de son ordre du jour, qui est actuellement surchargé. Nous pensons qu'il faut continuer d'examiner certains points de l'ordre du jour tous les deux ou trois ans et supprimer les points qui ne sont plus pertinents.

Nous appuyons la proposition visant à alléger le calendrier des séances pendant la semaine de haut niveau, en particulier en ce qui concerne le débat général, car lorsqu'ils se trouvent à New York, les chefs d'État et de gouvernement et les Ministres des affaires

étrangères ont déjà un emploi du temps très chargé de rencontres bilatérales. Il serait judicieux de limiter le nombre de réunions de haut niveau au cours de cette période et d'étaler les autres tout au long de la session de l'Assemblée générale.

Il va sans dire que toute proposition de réforme doit être fondée sur le respect rigoureux de la répartition des tâches entre les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui s'achève le processus de sélection d'un nouveau Secrétaire général au sein du Conseil de sécurité. La candidature d'António Guterres sera recommandée à l'Assemblée générale pour examen. La résolution 69/321 a introduit une série de nouveaux éléments dans la procédure de sélection du nouveau Secrétaire général, qui ont été renforcés par la résolution 70/305, adoptée tout récemment. La Russie a joué un rôle actif dans la coordination des travaux y relatifs.

Nous sommes disposés à poursuivre des efforts constructifs en vue d'optimiser les procédures en vigueur avec la participation de tous les États Membres. Toutes les idées méritent un examen approfondi. Cela étant, il ne faut pas oublier que notre objectif principal est de veiller à ce que ce soit le candidat le plus méritant qui est nommé au poste de Secrétaire général. L'introduction de nouvelles initiatives non fondées sur le consensus peut conduire à des divisions au sein de l'Assemblée générale et compliquer sérieusement le processus en cours de sélection et de nomination d'un nouveau Secrétaire général. C'est pourquoi nous ne sommes pas prêts à appuyer des propositions visant à modifier la procédure actuelle.

Cela vaut également pour l'élaboration de la résolution de l'Assemblée générale sur la nomination du Secrétaire général. Nous nous opposons aux tentatives visant à saturer d'éléments politiques controversés ce document à caractère technique. En outre, de longues discussions sur ce projet pourraient entraîner des retards dans la nomination du successeur de M. Ban Ki-moon, ce qui ne serait guère souhaitable d'un point de vue politique et ne permettrait pas au nouveau Secrétaire général de se familiariser avec tous les aspects du travail de l'Organisation.

Lors des débats sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, nous avons entendu des critiques selon lesquelles le Conseil de sécurité empiète parfois

sur les prérogatives d'autres organes de l'ONU. Nous partageons ces préoccupations. Nos collègues du Conseil connaissent très bien notre réticence face aux propositions tendant à ce que le Conseil de sécurité examine des sujets thématiques, en particulier des questions génériques. Nous pensons que le Conseil doit s'intéresser à des questions relatives à des pays précis et à des questions sur lesquelles il peut et doit prendre des décisions concrètes.

Nous notons que le Conseil de sécurité tient parfois des débats publics qui ne portent pas directement sur des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons parfois l'impression que c'est l'Assemblée générale qui est dans la salle du Conseil de sécurité. Nous pensons que les débats portant sur de telles questions doivent se tenir à l'Assemblée générale, où tous les États Membres de l'ONU peuvent s'exprimer sur un pied d'égalité. Cela donnerait une impulsion à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

**M. Drobnyak** (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne, mais je voudrais faire quelques brèves observations supplémentaires sur la question à l'examen.

Je tiens, d'abord et avant toutes choses, à dire que je suis convaincu que je m'exprime aussi au nom de l'Ambassadeur Emvula, de la Namibie, qui a coprésidé avec moi le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, lorsque je dis que nous avons été très honorés de faciliter le déroulement de ce processus crucial, important et de grande portée au cours des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de l'Assemblée générale. Nous avons connu deux années de délibérations fructueuses au sein du Groupe de travail spécial et nous voudrions dire encore une fois comme nous avons été reconnaissants d'avoir été chargés d'une tâche aussi importante.

Nous avons devant nous les résultats concrets de ces travaux, sous la forme des résolutions 69/321 et 70/305, qui ont été qualifiées plus d'une fois de documents historiques. Nous pouvons donc dire avec certitude que nous avons effectivement démontré ce qui peut être réalisé quand tous les États Membres ont la volonté de participer à un débat minutieux et approfondi sur de nombreux aspects importants de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Par ailleurs, l'importance du consensus a joué de nouveau un rôle déterminant pour l'adoption de ces résolutions.

Assurément, des progrès notables ont été accomplis dans certains domaines clefs des travaux de l'Organisation, en particulier ceux qui ont trait à la sélection et à la nomination du Secrétaire général et à l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de l'application du principe de responsabilité à l'Assemblée générale et au Bureau du Président de l'Assemblée générale. À quoi ressemblent ces progrès dans la pratique? Qu'il me soit permis de donner quelques exemples saillants.

Il y a quelques jours, le rapport de passation de fonctions du Président sortant a été distribué aux États Membres. En outre, nous avons été récemment témoins d'un moment historique lorsque le nouveau Président de l'Assemblée a prêté serment dans cette salle. Nous en sommes aux toutes dernières étapes de la sélection et de la nomination du prochain Secrétaire général, un processus qui, pour la première fois, a été mené dans un esprit d'ouverture et de participation, conformément à la résolution 69/321. Certains problèmes ont été abordés avec succès et ont fait l'objet de solutions appropriées et efficaces. En revanche, d'autres doivent encore être traités de façon judicieuse et sans exclusive pendant la présente session et au-delà.

Je pense que nous avons établi au cours de nos délibérations précédentes que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une instance importante pour l'échange de vues sur les volets essentiels des processus de réforme et l'examen de leur portée et de leur ampleur potentielles. Même lorsqu'il n'est pas possible de forger un consensus sur certains éléments, il ne fait aucun doute que tous les membres profitent considérablement de tels échanges de vues. Le Groupe de travail doit donc continuer d'examiner différentes questions pertinentes afin d'approfondir notre compréhension des différentes positions et d'essayer de les rapprocher.

Il faut aussi signaler que, pendant la soixante-dixième session, le Groupe de travail spécial a invité à plusieurs reprises des fonctionnaires du Secrétariat à fournir aux États Membres des compléments d'information et à répondre à des questions pertinentes sur les sujets examinés. Le dialogue interactif avec le Secrétariat s'est avéré très utile et mutuellement bénéfique, et c'est une pratique qui vaut certainement la peine d'être suivie à l'avenir. À cet égard, pour ne donner qu'un exemple, la question de la publication du *Journal des Nations Unies* dans les six langues officielles tout au long de l'année vient particulièrement à l'esprit.

Il existe sans aucun doute de nombreux domaines sur lesquels nous pourra nous concentrer au cours des prochaines années, ainsi qu'une grande marge d'amélioration possible dans le cadre de la revitalisation de l'Assemblée générale, mais je reste convaincu que la coopération constructive et le travail fondé sur le consensus que nous avons vus jusqu'à présent, guidés pendant la soixante et onzième session par les remarquables qualités de direction du Président Thomson, continueront de préparer la voie à des pratiques nouvelles et d'établir de nouvelles normes dans le fonctionnement de l'Assemblée.

Je remercie encore une fois l'Assemblée générale de son appui, de sa coopération et de sa confiance.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je tiens à réaffirmer la gratitude du Président de l'Assemblée générale envers les Ambassadeurs de la Croatie et de la Namibie pour leur coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

**M. Pressman** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tandis que cette année nous commençons tôt le processus de revitalisation, les États-Unis souhaitent tout d'abord remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour l'année écoulée, les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé les débats et pour le travail impressionnant qu'ils ont accompli pour maintenir le consensus relatif à la résolution annuelle.

Au cours des séances de l'année écoulée, le Groupe de travail a discuté un très vaste éventail de questions portant sur le fonctionnement de l'Assemblée générale. Un domaine particulièrement important a été le travail fait pour accroître la transparence et la responsabilisation du Bureau du Président. Comblé les lacunes institutionnelles de ce Bureau est crucial, et nous avons été particulièrement encouragés par le symbolisme du code de conduite élaboré pour les membres du Bureau et la prestation de serment faite pour la première fois par notre nouveau président lorsqu'il a pris ses fonctions en septembre.

Ces dernières années, le Groupe de travail spécial a consacré une grande partie de son temps et de son énergie au processus de sélection du prochain Secrétaire général. Comme nous le savons tous, ce matin le Conseil de sécurité présente sa recommandation officielle. Nous

pensons que M. António Guterres sera un dirigeant exceptionnel de l'Organisation des Nations Unies. Après sa nomination par l'Assemblée générale, M. Guterres prendra la tête de l'ONU à l'un des moments les plus importants de l'histoire récente. Il va hériter de certains des défis les plus compliqués lancés à la paix et à la sécurité internationales, aux droits de l'homme et au développement.

En cette époque complexe, l'Organisation des Nations Unies a besoin d'un dirigeant visionnaire, et nous pensons en avoir trouvé un en M. António Guterres. Face à des déplacements de population dans le monde plus importants qu'à toute autre période depuis la Seconde Guerre mondiale, M. Guterres usera de son expérience antérieure de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour accorder davantage d'attention aux besoins considérables, pressants et souvent graves des personnes déplacées. Les États-Unis sont confiants en les qualités de dirigeant de M. Guterres et en son attachement à la transparence, l'efficacité, la responsabilisation et la discipline budgétaire, ainsi qu'en son attachement aux principes fondateurs de l'ONU et aux aspirations des Nations Unies.

Au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres a démontré son aptitude à produire des résultats tangibles pour les personnes qui en ont le plus besoin, tout en réformant une bureaucratie qu'il fallait changer. L'Organisation des Nations Unies et les hommes et les femmes courageux qui la servent, souvent dans des endroits dangereux loin de chez eux, nécessitent et méritent le type de direction axée sur les résultats que M. Guterres a démontrée tout au long de sa carrière. Selon nous, il représente le choix à faire pour diriger l'ONU en cette époque d'incertitude. Nous avons dans ce processus été guidés en grande partie par les innovations figurant dans la résolution 69/321 et renforcées dans la résolution 70/305, adoptée à la session précédente.

Les États-Unis estiment que ces processus de revitalisation ont été mis en œuvre fidèlement et nous en avons été de solides partisans. En fin de compte, nous pensons que le Conseil de sécurité a présenté un candidat auquel les États Membres se rallieront et dont la nomination enverra le message le plus ferme qui soit, à savoir que les Nations Unies ont choisi un dirigeant qui peut nous aider à nous unifier autour de la cause commune de promouvoir les objectifs nobles et cruciaux de l'Organisation des Nations Unies.

Puisque cette année nous semblons commencer plus tôt le travail sur la revitalisation, nous pensons que le Groupe de travail spécial aura ainsi l'occasion de revenir sur certaines questions centrales qui, selon nous, devraient constituer nos priorités. Ces dernières années, le Groupe de travail a été prié d'examiner des questions allant au-delà de sa mission fondamentale, qui est d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la transparence de l'Assemblée générale. Toutefois, élargir la portée de nos travaux au-delà de ces préoccupations centrales ou essayer d'aborder des questions qui sont examinées parallèlement dans d'autres organes ou comités ne fera que diluer nos efforts et cela ira à l'encontre de notre but principal, qui est de simplifier et de rationaliser le travail de l'Assemblée.

À l'avenir, nous devons donner la priorité à des aspects concrets de la revitalisation, qui aboutiront à de véritables améliorations pour le travail de cet organe important. Il s'agit notamment de rationaliser l'ordre du jour et de l'assortir de priorités pour éviter les chevauchements sources de gaspillage, en vue de supprimer des questions dépassées et de biennialiser ou de triennialiser l'examen des questions quand nous le pouvons. Éliminer de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des questions obsolètes lui donnerait plus de temps pour aborder d'importantes questions d'actualité, ce qui axerait davantage l'attention sur le travail important de cet organe et lui donnerait une plus grande visibilité. Nous devons aussi nous efforcer d'améliorer les pratiques et méthodes de travail des grandes commissions.

Les États-Unis attendent avec intérêt de poursuivre leur participation active au travail de revitalisation de l'Assemblée générale et de coopérer avec tous les États Membres sur ces questions importantes.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s'associe aux déclarations faites par le représentant du Laos au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je souhaite faire cinq observations supplémentaires.

Premièrement, la revitalisation de l'Assemblée générale est un chantier en cours. Nous avons fait des progrès considérables au cours des deux dernières années avec l'adoption des résolutions historiques 69/321 et 70/305 sous la direction compétente des Représentants permanents de la

Croatie et de la Namibie. Je saisis cette occasion pour les féliciter. Néanmoins, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Comme cela a déjà été dit, le processus d'amélioration du travail de l'Assemblée et de ses différents aspects doit se poursuivre, et il doit se poursuivre sur la base du consensus et d'un consensus élargi.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'attachement du Président au renforcement de la transparence, de la responsabilisation et de la mémoire institutionnelle de son bureau. Nous soutenons les initiatives pratiques prises par M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée à la session précédente, notamment s'agissant de préparer et distribuer un rapport de passation des fonctions, qui selon nous a aidé non seulement à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président, mais aussi à promouvoir une transparence accrue de ses activités. Nous suggérons que le Président devrait étoffer ce rapport en établissant une liste des meilleures pratiques que pourraient adopter les futurs Présidents à leur entrée en fonctions. Nous nous félicitons aussi de la décision du Président de garder à son service plusieurs membres du personnel, y compris le Chef de cabinet de son prédécesseur. Nous estimons que ces initiatives promouvoiront une continuité accrue et amélioreront l'efficacité opérationnelle du Bureau. Nous exhortons le prochain Secrétaire général à considérer cette question comme prioritaire, et nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétaire général concernant l'examen de l'allocation budgétaire du Bureau du Président.

Troisièmement, les efforts tendant à rendre plus ouvert et transparent le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et d'autres hauts dirigeants doivent se poursuivre. Nous applaudissons à la nouvelle norme d'ouverture et de transparence, introduite par le Président sortant, qui a été instituée pour la sélection et la nomination du prochain Secrétaire général. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'occasion bientôt offerte à l'Assemblée générale de s'engager dans un dialogue interactif avec le Secrétaire général désigné, et nous espérons que ce dialogue informel aura lieu avant sa nomination officielle par l'Assemblée.

Singapour propose aussi que le Président de l'Assemblée envisage d'ouvrir un dialogue régulier avec le Secrétaire général, qui pourrait prendre la forme d'une réunion-débat avec tous les membres de l'Assemblée générale, sous la présidence du Président. L'objectif en

serait d'approfondir les orientations et la compréhension entre l'Assemblée générale et le Secrétaire général entrant.

Mon quatrième point est que les améliorations apportées au processus de nomination ne doivent pas s'arrêter au Secrétaire général, mais s'étendre à la nomination à tous les autres postes dirigeants au sein de l'ONU. Nous invitons le prochain Secrétaire général à faire des nominations fondées sur le mérite, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et les régions géographiques, tout en garantissant les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Nous ne pensons pas que les nominations de hauts fonctionnaires, en particulier des Secrétaires généraux adjoints et des Sous-Secrétaires généraux, devraient être considérées comme faisant partie d'un accord quelconque préalablement convenu entre une poignée de pays.

Cinquièmement et dernièrement, ma délégation juge de grande importance le problème de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale et des grandes Commissions. Un point prioritaire est de veiller à ce que les ordres du jour de l'Assemblée générale, en particulier ceux de ses Deuxième et Troisième Commissions, et ceux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, concourent de manière cohérente à soutenir l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nos dirigeants ont adopté les 17 objectifs et 169 cibles, et il nous incombe à tous de faire en sorte d'obtenir des résultats.

Nous sommes heureux de noter que le Président a fait de l'application du Programme 2030 une priorité clef. Nous attendons avec intérêt son document de stratégie sur la question et nous travaillerons avec lui à chercher le meilleur moyen pour l'ONU d'agir avec les États Membres aux fins de faire une différence pour notre population. Je tiens aussi à approuver les observations du Président sur la nécessité de réviser les dispositions prises pour la semaine de haut niveau qui se place au début de la nouvelle session de l'Assemblée générale. Nous devons viser à tenir moins de réunions de haut niveau, mais à faire en sorte que celles que nous tenons soient plus ciblées et effectives.

Je voudrais terminer en disant notre entière certitude que le Président prendra appui sur les solides fondations mises en place par son prédécesseur et portera l'Assemblée générale à de nouveaux sommets de transparence, responsabilité, efficacité et légitimité. Ma délégation se tient prête à continuer de travailler

étroitement avec lui et son équipe et à contribuer positivement à ce processus.

**M. Minami** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en remerciant le Président d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et de sa déclaration, qui définit clairement son centre d'intérêt et ses intentions. Ma délégation convient avec d'autres que les résolutions 69/321 et 70/305, sur la revitalisation, ouvrent des voies nouvelles. Nous voudrions aussi exprimer notre sincère gratitude aux Ambassadeurs Vladimir Drobnjak, de la Croatie, et Wilfried Emvula, de la Namibie, pour leur travail acharné et leur savoir-faire à la présidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Comme nous nous en souvenons tous, un urgent besoin se faisait sentir d'assurer la transparence au Bureau du Président de l'Assemblée générale durant la précédente session. En fait, la prestation de serment et le code de déontologie formulées pour le Président ont été les apports majeurs de la résolution 70/305. Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction de l'engagement pris par le Président Thomson et son équipe de continuer à assurer la transparence du Bureau. Nous n'épargnerons aucun effort pour continuer à travailler avec le Bureau sur ce point très important.

Concernant le choix du prochain Secrétaire général, ma délégation se félicite que le Conseil de sécurité vienne de recommander M. António Guterres à l'Assemblée générale. L'Article 97 de la Charte stipule que « le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». S'il est légitime que tous les États Membres se penchent sur cette question, nous n'avons pas beaucoup de temps vu le grand nombre de défis immédiats que nous affrontons aujourd'hui. Comme aucune interruption n'est possible dans l'exercice de la fonction, nous avons le devoir commun, au sein de l'Assemblée générale, de nommer dès que possible le prochain Secrétaire général, de telle manière que le Secrétaire général désigné ait assez de temps pour se préparer. Le 23 septembre, le Président a distribué à tous les Représentants permanents une lettre sur ce point. Ma délégation se félicite de l'initiative qu'il a prise d'accélérer les choses. Nous allons certainement débattre de la question dans le très proche avenir.

Je voudrais maintenant aborder le sujet du processus de prise de décisions à l'Assemblée générale. Si l'Assemblée générale a nommé le Secrétaire général par acclamation depuis 1971, les archives montrent que les trois premiers Secrétaires généraux ont été nommés

par un vote de l'Assemblée générale. Il serait intéressant de revenir sur la pratique de l'acclamation et de discuter à fond de la question. Si un vote avait lieu, il donnerait à l'Assemblée générale une voix indépendante de celle du Conseil de sécurité. Néanmoins, ma délégation tient à souligner qu'un Secrétaire général doit recevoir le soutien unanime des États Membres à l'issue du processus.

Au cours de la soixante et onzième session, il importera de poursuivre nos discussions sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et essentiellement de ses méthodes de travail. Le Japon a été très actif sur la question de l'amélioration des méthodes de travail. Par exemple, la résolution 68/307 a avancé d'octobre à juin la date des élections au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Afin d'atteindre l'objectif avoué de cette résolution, qui est de donner aux nouveaux membres plus de temps pour se préparer à leur fonction, le Japon, en tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et autres questions de procédure, a proposé que le Groupe de travail informel revienne sur les dispositions transitoires applicables aux membres du Conseil récemment élus. Le 15 juillet, après des consultations intensives, le Conseil de sécurité a publié une nouvelle note présidentielle, sous la cote S/2016/619, qui invite les membres récemment élus à assister aux séances du Conseil à compter du 1<sup>er</sup> octobre. La note introduit aussi plus de transparence et d'ouverture dans le processus de sélection des présidents des organes subsidiaires.

La rationalisation des travaux de l'Assemblée générale constitue aussi un problème urgent. Comme nous l'avons recommandé l'an dernier, nous devrions envisager de n'examiner que tous les deux ou trois ans les points de l'ordre du jour actuellement à l'examen. Nous attendons avec intérêt de travailler de nouveau avec le Président sur cette question durant la prochaine session.

De même que nous avons placé les élections au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social plus tôt dans l'année, nous pourrions envisager de faire de même pour l'élection du Président de l'Assemblée générale afin que le Président élu ait assez de temps pour constituer une équipe et se préparer à la passation des pouvoirs. Ma délégation a déjà fait cette proposition à la réunion de mars du Groupe de travail spécial. Je crois que l'idée va dans le même sens que les suggestions faites par plusieurs des Présidents des Grandes Commissions

qui insistent sur la nécessité de procéder aux élections de bonne heure afin d'assurer une transition sans heurts.

Pour terminer, je réaffirme que le Japon se tient prêt à soutenir le Président de l'Assemblée générale et à contribuer constructivement aux débats sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, dans le but de rehausser encore l'efficacité et la transparence de l'ONU.

**M. Krisnamurthi** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie tient tout d'abord à remercier le Président d'avoir convoqué ce très important débat conjoint. Nous nous associons à la déclaration prononcée antérieurement par le représentant de la République démocratique populaire lao au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Beaucoup des défis qu'affronte aujourd'hui notre monde sont multidimensionnels et interdépendants, et ils appellent une réponse qui est aussi multidimensionnelle, interdépendante et fermement soutenue par nous tous. Il n'est pas de meilleure instance pour traiter de tout l'éventail des problèmes mondiaux que l'Assemblée générale, car elle représente l'ensemble des États Membres de l'ONU, avec leurs riches aperçus et leur sagesse collective. Les actions, l'appropriation et le soutien des membres de l'Assemblée générale sont essentiels pour parvenir à des solutions susceptibles de s'avérer concluantes. Et, si l'Assemblée générale doit examiner les problèmes qui préoccupent les États Membres et trouver des réponses qui s'imposent, les États Membres doivent aussi appliquer effectivement les résolutions qu'elle adopte.

Au long des années, les Grandes Commissions et les organes subsidiaires de l'Assemblée générale ont accompli des progrès considérables sur un certain nombre de questions. Les séances de haut niveau de l'Assemblée générale sur des problèmes critiques tels que les épidémies, les catastrophes naturelles, la paix et la sécurité et le développement ont aussi joué un rôle capital pour approfondir notre compréhension commune et acquérir un soutien international. Mais il est aussi clair que des lacunes subsistent dans la mise en œuvre. Toutes les parties prenantes doivent assumer leur responsabilités s'agissant d'appliquer les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, ce qui contribue à l'objectif urgent de revitaliser ses travaux.

L'Indonésie appuie pleinement le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale conformément à la Charte des Nations Unies. Il importe

beaucoup que nous promovions tous la place centrale de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. À cet égard, l'Indonésie applaudit aux efforts déployés par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale sous la conduite de ses Coprésidents durant la soixante-dixième session, les Ambassadeurs de Croatie et de Namibie. L'examen par le Groupe de travail spécial des quatre thèmes dont il était saisi et des propositions y relatives, tel qu'en rend compte son dernier rapport annuel et le tableau actualisé (A/70/1003), fait ressortir les domaines où des progrès sensibles ont été faits aussi bien que ceux qui imposent d'agir.

L'année dernière a vu se produire certaines avancées décisives dont nous devons partir. La résolution 69/321, qui a fait date, la lettre conjointe des Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sollicitant des candidats à la fonction de Secrétaire général, et les dialogues informels entre les États Membres et les candidats, qui y ont fait suite, ouvrent une nouvelle perspective s'agissant de rendre plus participatif le processus de sélection du Secrétaire général. Ensemble, nous devons faire en sorte que l'Assemblée générale continue de jouer un rôle directeur afin de garantir que les processus actuels et futurs de sélection et de nomination du Secrétaire général soient plus ouverts, participatifs et transparents.

Il est non moins essentiel que les nominations de chefs de secrétariat et d'autres hauts fonctionnaires, tant au Secrétariat que sur le terrain, soient de clairs exemples d'une représentation fondée sur le mérite et reflétant un équilibre géographique. En particulier, les ressortissants qualifiés de pays en développement sous-représentés doivent être dûment pris en considération.

La soixante-dixième session a vu aussi placer plus tôt dans l'année les élections au Conseil économique et social et aux sièges non permanents du Conseil de sécurité, qui se tiennent maintenant six mois à l'avance, et c'est un autre changement positif. Ces améliorations des méthodes de travail doivent se poursuivre.

L'Indonésie se félicite de la résolution 70/305, qui prend appui sur la résolution 69/321. Elle ouvre des voies nouvelles, notamment concernant la transparence et la responsabilisation du Bureau du Président de l'Assemblée générale, et nous sommes résolument en faveur. Mais, si des mesures telles que l'institution d'une prestation de serment, d'un code de conduite, d'une obligation de conserver les documents et d'une

déclaration de situation financière sont fort bienvenues, il est essentiel que le Bureau du Président dispose d'un budget adéquat, avec les ressources humaines nécessaires pour en garantir la performance optimale, ce qui doit comporter une large diffusion et une prise de contact avec des publics mondiaux.

Un sujet capital dont est saisie l'Assemblée générale à la présente session, et dont elle le sera à d'autres dans l'avenir, concerne la facilitation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un autre porte sur son rôle s'agissant de veiller à ce que la prévention des conflits et les solutions politiques soient au premier rang de ses préoccupations grâce à une amélioration des partenariats régionaux et des mécanismes onusiens, comme l'ont souligné les trois grands examens des opérations de paix des Nations Unies, de son dispositif de consolidation de la paix et de son ordre du jour sur les femmes et la paix et la sécurité.

Il y a beaucoup d'autres impératifs d'importance critique, dont certains sont solidaires, comme de réagir adéquatement à la situation pénible des 65 millions de personnes actuellement déplacées autour du monde. Nous devons faire beaucoup, et le faire d'urgence et en collaboration. L'Assemblée générale a un rôle spécial à jouer pour aider à faire face à nos défis mondiaux. Mais sa solidité ne saurait dépasser celle de l'appui politique et financier que les États Membres lui apportent, ainsi qu'à ses grandes Commissions et organes subsidiaires. Ensemble, rendons l'Assemblée générale capable de remplir pleinement son rôle. La délégation de l'Indonésie continuera d'œuvrer inlassablement au sein du Groupe de travail spécial et d'autres instances pour soutenir les mesures qui renforcent sensiblement l'Assemblée générale et ses mécanismes.

*La séance est levée à 11 h 30.*